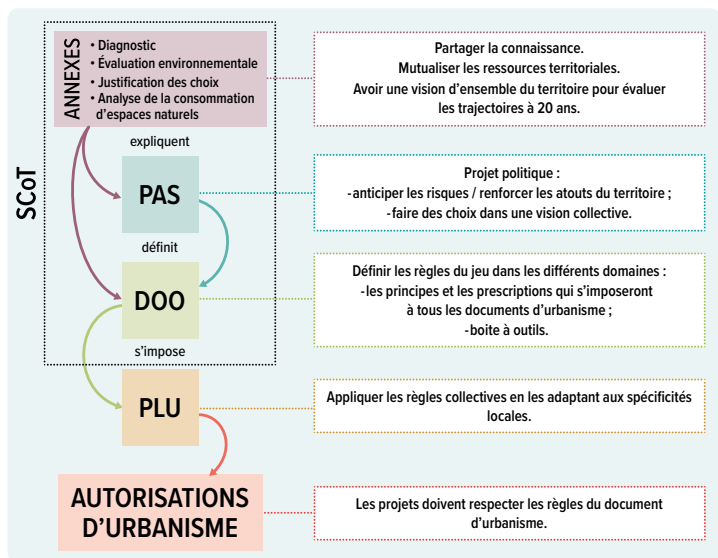
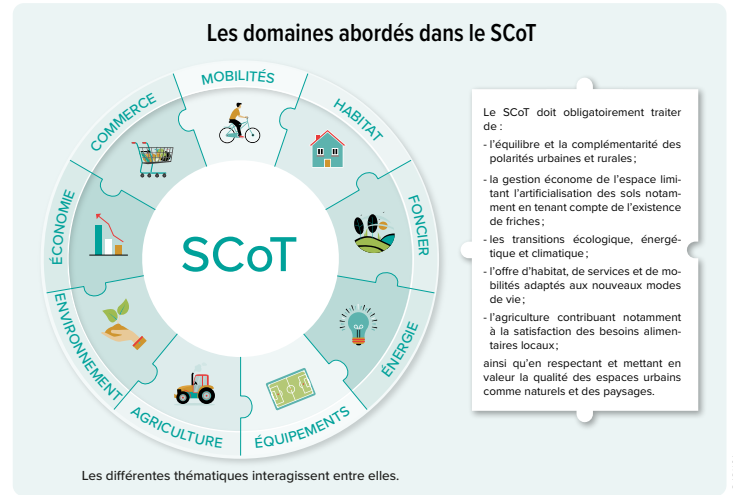


Un SCoT, c'est quoi ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification territoriale et de mise en cohérence des politiques publiques, créé par la loi « Solidarité et renouvellement urbain », dite loi SRU, en 2000. Aujourd'hui, 95 % du territoire français est couvert par des SCoT. Ce document exprime un projet politique dans une vision à 20 ans et traite de l'ensemble des secteurs qui impactent l'aménagement du territoire : agriculture, habitat, économie, environnement, commerce, mobilités...

C'est un document à large échelle qui définit des grandes orientations qui sont ensuite traduites dans les Plans Locaux d'Urbanisme communaux ou intercommunaux (PLU, PLUi) qui, eux, déterminent l'occupation de l'espace et l'usage du foncier.



Le SCoT est constitué de 3 grands éléments :

- le **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** qui exprime le projet politique pour le développement et l'aménagement du territoire ;
- le **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** qui définit les principes et les prescriptions qui s'imposeront aux documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi) et aux autres documents sectoriels comme les Plans de mobilité, les Programmes Locaux de l'Habitat... ;
- les **annexes** (diagnostic, évaluation environnementale, justification des choix et analyse de la consommation d'espaces) sont les bases qui permettent de définir les atouts, faiblesses du territoire et évaluer les risques face aux évolutions sociodémographiques, économiques et aux transitions environnementales.

En France, on dénombre 435 territoires couverts par un périmètre de SCoT, correspondant à près de 70 % des communes françaises.

Les communes du département de la Somme sont toutes concernées par un SCoT :

- celui de Baie de Somme 3 Vallées à l'ouest ;
- celui de Santerre Haute - Somme, à l'est ;
- celui de Bresle-Yères, à cheval sur la Picardie et la Normandie ;
- celui du Grand Amiénois.

Avec 3 626 km², 466 communes réparties en 8 intercommunalités, le SCoT du Grand Amiénois couvre l'un des plus grands territoires de SCoT de France. Il couvre l'aire d'attractivité d'Amiens, bassin de vie pour plus de 380 000 habitants.

